

# LE TRANSPORT DES MATIÈRES DANGEREUSES

Chaque année, 140 millions de tonnes de matières dangereuses sont transportées en France. Les processus accidentels ont pour origine soit une explosion, soit la dérive d'un nuage toxique ou l'épandage d'un liquide toxique, soit enfin, l'incendie de liquides inflammables ou de gaz combustibles.

Le transport de matières dangereuses étant par définition un danger mobile, les mesures de prévention consistent à définir les zones d'intervention de part et d'autre des axes de circulation.

## EN CAS D'ACCIDENT

- Ne paniquez pas.
- Si vous êtes témoin de l'accident, donnez l'alerte en précisant le lieu, la nature du moyen de transport

impliqué, le nombre approximatif de victimes et la nature du sinistre.

- Si des victimes sont à dénombrer, surtout ne les déplacez pas, sauf en cas de risque (incendie, explosion)...



DIRIGEZ-VOUS VERS UN BÂTIMENT

BOUCHEZ LES ENTRÉES D'AIR

ÉCOUTEZ LA RADIO

N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS À L'ÉCOLE

NE FUMEZ PAS

## LES SIRENES

Si vous entendez les sirènes mettez-vous à l'écoute de la radio. Observez les consignes de sécurité qui vous seront données.



## LA RADIO

La radio est une source importante d'informations. Il est nécessaire de disposer d'un poste alimenté par des piles, utilisable en toutes circonstances.



- Effectuez cette manœuvre avec un maximum de précautions. Tout le monde doit s'éloigner ou s'abriter.
- Ne fumez pas.
- Si un nuage toxique vient vers vous, écartez-vous selon un axe perpendiculaire au vent, mettez-vous à l'abri dans un bâtiment (confinement) ou quittez rapidement la zone (éloignement). Lavez-vous en cas d'irritation et si possible changez de vêtements.

## NUMEROS D'APPEL D'URGENCE POMPIERS

Téléphone fixe 18  
Portable 112

Essai des sirènes tous les 1<sup>er</sup> mercredis du mois de 12h à 12h15

Cette plaquette a été conçue dans le but de vous sensibiliser et vous informer brièvement sur les risques majeurs recensés sur le territoire de la commune de Nîmes, ainsi que sur les consignes à suivre le cas échéant.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez consulter le DICRIM, Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs, dans les différents accueils de la mairie de Nîmes.

## RISQUE INONDATIONS

- Direction Voirie/Service Puvial  
152 avenue Robert Bompard  
Tél. 04 66 70 80 02
- Police Municipale  
3 rue du Colisée  
30900 Nîmes  
Tél. 04 66 02 56 00
- Police Nationale  
245 rue Pierre Gamel  
30900 Nîmes  
Tél. 04 66 27 30 00
- Urbanisme et Environnement (DDE)  
89 rue Wéber  
30907 Nîmes Cedex  
Tél. 04 66 62 62 00

## RISQUE FEUX DE FORÊTS

- Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt : DDAF  
Mas de l'Agriculture  
1120 route de Saint Gilles  
BP 78215  
Tél. 04 66 04 46 00

## TRANSPORTS DE MATIÈRES DANGEREUSES

- Service Départemental d'Incendie et de Secours : SDIS  
982 avenue Joliot Curie  
30900 Nîmes  
Tél. 04 66 63 36 00

- Service interministériel de Défense et de Protection Civile  
30045 Nîmes Cedex  
Tél. 04 66 36 40 40

- Direction Générale des Services Techniques, Pôle Prévention des Risques  
152, avenue Robert Bompard  
Tél. 04 66 70 37 02  
04 66 70 37 04

## LES SIRENES

Si vous entendez les sirènes mettez-vous à l'écoute de la radio. Observez les consignes de sécurité qui vous seront données.



## LA RADIO

La radio est une source importante d'informations. Il est nécessaire de disposer d'un poste alimenté par des piles, utilisable en toutes circonstances.



## STATIONS DE RADIO ET FRÉQUENCES

- France Bleu Gard Lozère : 90.2
- Chérie FM : 96.6
- NRJ : 105.8
- Europe 2 : 102.1
- RMC : 104.3

Rappel : toutes les dispositions engagées, les mesures de prévention, d'alerte et de sauvegarde ne sauraient être considérées comme pouvant assurer une protection totale quel que soit le niveau du risque.

# Les risques majeurs

LES MESURES DE PRÉVENTION ET DE SECOURS

INONDATIONS - FEUX DE FORÊT - TRANSPORTS DE MATIÈRES DANGEREUSES



www.nimes.fr

La Ville avec un accent  
**Nîmes**

# LES INONDATIONS

La situation topographique de la Ville de Nîmes, construite dans une cuvette entourée de 7 collines, l'urbanisation favorisant l'imperméabilisation des sols, le risque d'événements pluvieux de type méditerranéen (intenses et abondants) sont autant de paramètres favorisant le risque d'inondations par ruissellement urbain et la montée des eaux dans la plaine du Vistre.



## LES SIRENES

Si vous entendez les sirènes mettez-vous à l'écoute de la radio. Observez les consignes de sécurité qui vous seront données.



## LA RADIO

La radio est une source importante d'informations. Il est nécessaire de disposer d'un poste alimenté par des piles, utilisable en toutes circonstances.



## LES MESURES

Des mesures de prévention ont été mises en place pour :

- Contrôler l'urbanisation dans les zones à risque,
- Analyser et devancer l'événement,
- Protéger la commune grâce au Plan de Protection Contre les Inondations.

## EN CAS DE MONTEE DES EAUX

- Ecoutez la radio
- Tenez-vous prêt à évacuer les lieux à la demande des autorités. Prenez vos papiers d'identité et, si possible, fermez le bâtiment.
- Ne vous rendez pas à pied ou en voiture dans une zone inondée, vous iriez au devant du danger.

## EN CAS D'INONDATION BRUTALE

- Ne revenez pas sur vos pas.
- Signalez votre présence si vous êtes isolé
- Ne jamais descendre dans les caves, les sous-sols et parkings

## PREVENTIVEMENT PENSEZ A

- Amarrer les diverses cuves (gaz, fuel...)



**FERMEZ LES PORTES, FENÊTRES ET VOILETS**



**COUPEZ L'ÉLECTRICITÉ ET LE GAZ**



**RASSEMBLEZ L'INDISPENSABLE**



**MONTEZ À PIED DANS LES ÉTAGES**



**ÉCOUTEZ LA RADIO**



**NE TÉLÉPHONEZ PAS**



**N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS À L'ÉCOLE**



**GAGNEZ IMMÉDIATEMENT LES HAUTEURS**



# LES FEUX DE FORÊT

La garrigue nîmoise s'étend sur 10 000 hectares au nord de la Ville et couvre environ les 2/3 du territoire de la commune. Le climat de type méditerranéen caractérisé par de longues périodes de sécheresse et de vents violents et la végétation de chênes verts, pins d'Alep, broussailles basses épineuses et combustibles font de cette garrigue une zone particulièrement sensible aux incendies.

## LES MESURES

Les principales consistent à débroussailler un maximum d'espaces, renforcer la surveillance lors des périodes critiques et intervenir rapidement à l'aide de moyens terrestres et aériens.

Si vous êtes témoin d'un départ de feu, informez les pompiers (téléphone fixe 18, portable 112) et, si possible, commencez à attaquer le feu en vous plaçant dos au vent. En tout état de cause, ne circu-

lez pas en voiture, ne stationnez pas dans les chemins pour ne pas gêner les secours.

## SURPRIS PAR UN FEU DE FORÊT

- Chez vous, bouchez avec des chiffons mouillés toutes les entrées d'air (aérations, ventilations mécaniques, cheminées). La fumée arrive avant le feu.
- Suivez les instructions des pompiers. Ils connaissent le danger.

- Si vous êtes dans la nature, recherchez un abri sûr ou fuyez rapidement en suivant un axe perpendiculaire au vent.

Si vous habitez une zone à risque, voici ce que vous devez faire pour vous protéger et protéger vos biens :

- Débroussailler autour de votre maison, conformément aux textes réglementaires,
- Nettoyer votre toiture si elle est recouverte d'aiguilles de pin,
- Débroussailler, désherber à nu autour des réserves de gaz,
- Prévoir des moyens de lutte sommaires (pelles, seaux,

## LES SIRENES

Si vous entendez les sirènes mettez-vous à l'écoute de la radio. Observez les consignes de sécurité qui vous seront données.



## LA RADIO

La radio est une source importante d'informations. Il est nécessaire de disposer d'un poste alimenté par des piles, utilisable en toutes circonstances.



- sable, longueurs de tuyau),
- S'il existe une piscine, la rendre accessible aux pompiers.
- Soyez très vigilants les jours de grand vent.



**OUVREZ LE PORTAIL DE VOTRE JARDIN**



**FERMEZ LES BOUTEILLES DE GAZ À L'EXTÉRIEUR**



**DIRIGEZ-VOUS VERS UN BÂTIMENT**



**FERMEZ LES VOILETS**



**NE VOUS APPROCHEZ PAS D'UN FEU DE FORÊT**

